



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

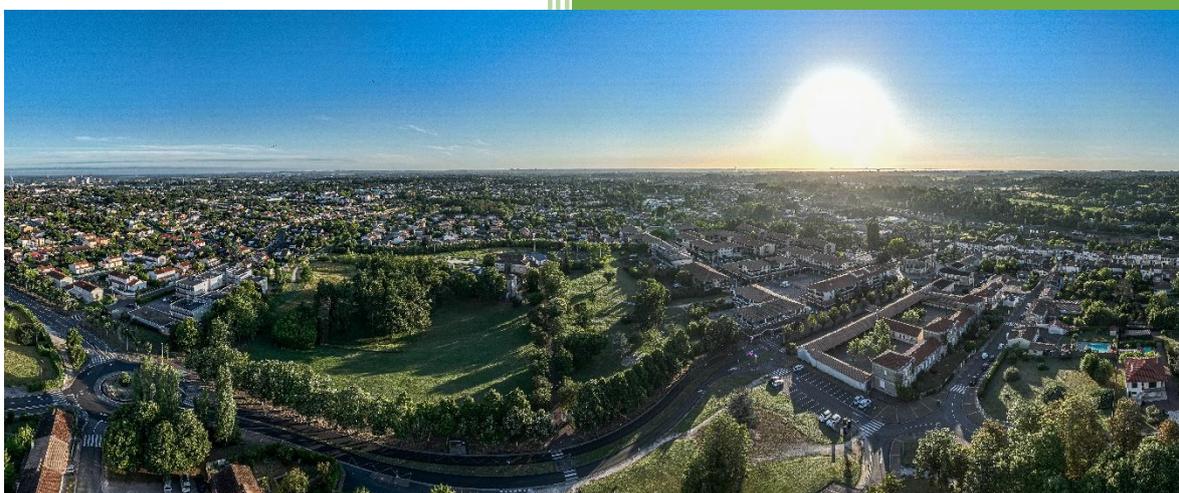
033-213300965-20240326-2024-35B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

2024

Budget Primitif



NOTE DE SYNTHÈSE

Commune de Carbon-Blanc

27/03/2024

TABLE DES MATIERES

Préface	3
I- Le contexte.....	4
II- La section de fonctionnement	4
1 – Les dépenses de fonctionnement	4
2 – Les recettes de fonctionnement	6
a) Les principales recettes (hors recettes fiscales)	6
b) Les recettes fiscales	7
c) Le report à nouveau	7
d) Le tableau des recettes.....	7
III- La section d'investissement	8
1 –Les dépenses	8
a) Les opérations courantes	8
b) Les grands projets structurants	9
c) L'opération 46 : travaux à venir.....	9
d) Total des dépenses d'investissement	9
2 – Les recettes	10
III- Les ratios financiers	10
IV- L'état de la dette.....	11

PREFACE

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Il est à noter qu'un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- ✓ Annualité
- ✓ Universalité
- ✓ Unité
- ✓ Equilibre

I- LE CONTEXTE

Le budget 2024 a été élaboré dans un contexte toujours incertain et inflationniste. Au niveau des dépenses, celles-ci sont toujours en augmentation en raison de facteurs exogènes liés aux prix élevés des matières premières et des coûts de l'énergie, des résistances de la part des compagnies d'assurances pour assurer les collectivités territoriales, des augmentations des rémunérations des agents de la fonction publique décidées par l'Etat, alors qu'au niveau des recettes la baisse des transactions immobilières engendre une diminution importante des encaissements provenant des droits de mutation.

C'est dans ce contexte tendu que le budget primitif 2024 a été présenté et voté lors de la cession du conseil municipal du 26 mars 2024. Les documents complets sont disponibles à l'Hôtel de ville de Carbon-Blanc.

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont composées de plusieurs chapitres. Les chapitres sont des regroupements de comptes comptables permettant de mieux identifier les grandes masses de dépenses et de recettes.

Le chapitre 011 des dépenses à caractère général est prévu en augmentation en 2024 de +156 253 € par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Une augmentation importante des dépenses d'assurance (+88 530 €). En raison de la sinistralité récente liée notamment aux dernières émeutes urbaines, les compagnies ne veulent plus assurer les collectivités. La commune de Carbon-Blanc plutôt épargnée par ces événements a pu trouver un assureur, mais à des tarifs très importants pour des garanties moindres.
- Une augmentation des dépenses d'alimentation (+15 550 €). Le prestataire qui livre les repas aux écoles de la commune a subi l'inflation des denrées alimentaires. Afin de pouvoir maintenir ses prestations, il a dû revoir ses tarifs à la hausse.
- Le matériel pour le balayage des rues de la commune n'est pas adapté. Les élus du conseil municipal ont donc décidé de confier cette mission à une entreprise pour augmenter la qualité et le nombre de passages de balayage dans la commune.

Le chapitre 012 des dépenses de personnel est budgété en augmentation de +249 721 €. Même si la structure des effectifs sera identique à 2023 (aucune création de poste n'étant prévue) ce chapitre est impacté par :

- Les dernières mesures gouvernementales sur le point d'indice des fonctionnaires du 1^{er} juillet 2023 impactant l'exercice 2024 en année pleine
- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Les avancements annuels.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante comprend notamment toutes les participations aux différents syndicats ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS. En 2024, ce chapitre est prévu en augmentation de +162 000 € pour prendre notamment en compte :

- L'augmentation de la participation au syndicat intercommunal de la piscine Bassens Carbon-Blanc pour financer l'augmentation des coûts de l'énergie (+43 263 €)
- L'augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS de Carbon-Blanc (+98 100 €) pour financer les différentes mesures gouvernementales sur les rémunérations des fonctionnaires mais également et surtout pour permettre l'équilibre budgétaire du service d'aide à domicile.

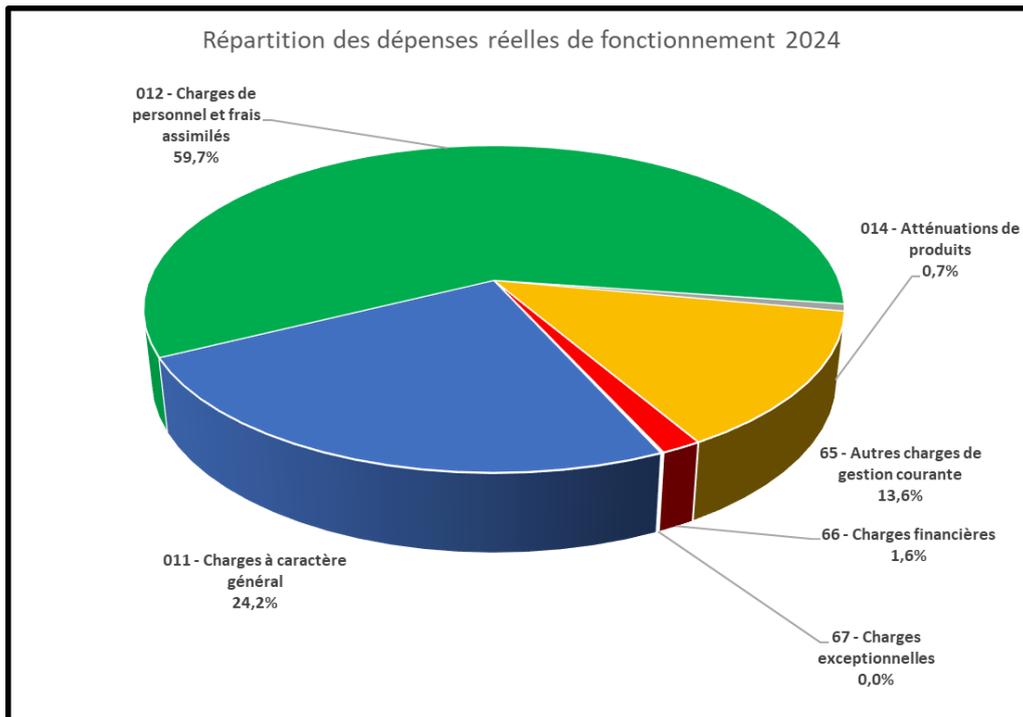
L'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions de fonctionnement des associations est maintenue au niveau de celle votée en 2023.

Le chapitre 66 relatif aux charges financières qui comporte le remboursement des intérêts des emprunts de la commune, est en diminution de -18 610 € par rapport au budget 2023.

Un virement vers la section d'investissement de 3 850 000 € est inscrit au budget afin de financer les travaux structurants de la commune et notamment la réhabilitation et l'extension de l'école Prévert.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent ainsi à 14 421 321 €.

DEPENSES		Budget 2023	Budget 2024	Δ %
011	Charges à caractère général	2 281 794 €	2 438 047 €	6,8%
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 654 312 €	6 005 000 €	6,2%
014	Atténuations de produits	70 000 €	70 000 €	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	1 376 376 €	1 370 245 €	-0,4%
Total des dépenses de gestion courante		9 382 482 €	9 883 292 €	5,3%
66	Charges financières	180 000 €	161 390 €	-10,3%
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	0,0%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000 €	5 000 €	0,0%
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)		9 572 482 €	10 054 682 €	5,0%
023	Virement à la section d'investissement	3 130 000 €	3 850 000 €	23,0%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	496 661 €	516 639 €	4,0%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 626 661 €	4 366 639 €	20,4%
Total des dépenses de fonctionnement		13 199 143 €	14 421 321 €	9,3%



2 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tout comme les dépenses, les recettes de fonctionnement sont présentées en plusieurs chapitres, en fonction de la nature de la recette (prestations de service, fiscalité...)

A) LES PRINCIPALES RECETTES (HORS RECETTES FISCALES)

Le chapitre 013-Atténuations de charges comprend les remboursements par notre assurance, des salaires des agents en arrêt maladie de longue durée. En 2024, ce chapitre devrait être en augmentation en raison de remboursements qui doivent intervenir sur deux sinistres intervenus en 2023.

Le chapitre 70 des produits des services est prévu en augmentation de +98 345 € par rapport à 2023. Cette prévision provient d'une part de l'augmentation sur le dernier trimestre 2023 de la fréquentation pour certains services publics (cantine, crèches...), mais également d'une refacturation des agents mis à disposition au CCAS de Carbon-Blanc plus importante.

Le chapitre 74 des participations est en légère augmentation de +11 089 € en raison d'une légère augmentation de la dotation de solidarité rurale, dotation versée par l'Etat.

Le chapitre 75 comprend notamment les locations mises à dispositions par la commune (pépinière du Brignon, micro-crèche du Brignon, local de La Poste place Mendès France...) ainsi que diverses subventions que la commune aura obtenues.

B) LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales (chapitre 731) représentent plus de 70% des recettes de la commune.

Même si les taux ne sont pas augmentés en 2024, la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat permettra à la commune de pouvoir percevoir 282 000 € de recettes en plus. Cependant, en raison du ralentissement des transactions immobilières en France, les recettes provenant des droits de mutation sont prévues en diminution de -100 000 €.

Les taux des impôts locaux pour 2024 resteront donc identiques à ceux de 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,15 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 18,24 %

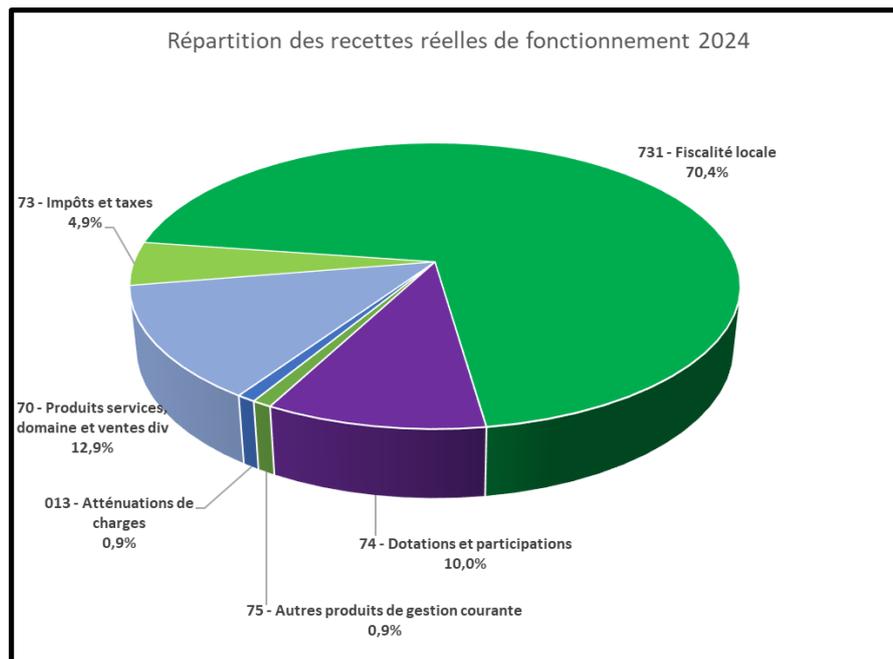
C) LE REPORT A NOUVEAU

Les excédents cumulés à fin 2022 s'élevaient à +3 057 017,99 €. Le résultat anticipé pour 2023 s'élevant à +790 063,20 €, le report à nouveau excédentaire 2024 est de +3 847 081,19 €.

D) LE TABLEAU DES RECETTES

Les recettes prévisionnelles 2024 de la commune s'élèveront ainsi à 14 421 321 €, équilibrant ainsi les dépenses de fonctionnement.

RECETTES	Budget 2023	Budget 2024	Δ %
013 Atténuations de charges	60 000 €	90 000 €	50,0%
70 Produits services, domaine et ventes div	1 246 284 €	1 344 629 €	7,9%
73 Impôts et taxes	487 744 €	514 513 €	5,5%
731 Fiscalité locale	7 112 613 €	7 348 582 €	3,3%
74 Dotations et participations	1 030 940 €	1 042 793 €	1,1%
75 Autres produits de gestion courante	75 540 €	93 306 €	23,5%
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	10 017 637 €	10 433 823 €	4,2%
042 Opérat° ordre transfert entre sections	124 488 €	140 416 €	12,8%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	124 488 €	140 416 €	12,8%
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 057 018 €	3 847 081 €	25,8%
Total des recettes de fonctionnement	13 199 143 €	14 421 321 €	9,3%



III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 –LES DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 673 307 €
- Les opérations d'équipement pour 8 530 011 € (dont 457 897 € de dépenses engagées en 2023 mais qui seront payées en 2024)

A) LES OPERATIONS COURANTES

Chaque opération d'équipement retrace toutes les dépenses engagées par la commune pour un site géographique de la commune ou un thème précis. Les principales opérations 2024 sont :

- Opération 10 pour 224 379 € comprennent les travaux en cours avenue de Bordeaux ainsi que la poursuite du programme de changement des candélabres sur la commune
- Opération 11 à hauteur de 103 456 € pour les équipements sportifs communaux (aménagement des vestiaires de football sur la plaine du Faisan, travaux d'aménagement sur le site Lacoste...)
- Opération 18 pour 55 700 € concernant les écoles maternelles et élémentaires (travaux sur les bâtiments, changement du mobilier vétuste ou abimé...)
- Opération 24 à hauteur de 100 381 € intègre les dépenses pour le centre technique municipal (notamment la création d'une cuve à carburant)
- Opération 30-Divers services pour 248 359 €. Cette opération regroupe tous les projets d'investissement qui ne peuvent pas être intégrés aux autres opérations. Nous y retrouvons les

dépenses de vidéoprotection pour 56 710 €, divers travaux de mises en conformité pour 117 554 €, les subventions versées aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général (rénovations énergétiques) ...

- Opération 37 du centre culturel Favols est estimé à 74 730 € pour remplacer le serveur du cinéma mais également pour mener une étude préalable à des travaux de remise aux normes.

B) LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Il s'agit ici des 3 grandes opérations sur la commune.

Les crédits alloués à l'**opération 12** pour 14 167 € va permettre de payer les dernières factures de construction du complexe sportif Philippe Madrelle,

L'**opération 13** est budgétée à hauteur de 204 342 € pour solder les travaux du terrain de football Gérard Halet

Enfin la nouvelle **opération 145** concerne la rénovation et l'extension de l'école Prévert. Même si le programme a été voté à hauteur de 9 000 000 €, le budget alloué aux paiements de factures 2024 est fixé à 1 745 000 €.

C) L'OPERATION 46 : TRAVAUX A VENIR

A compter de l'exercice 2024, la nouvelle **opération 46** est créée. Cette opération estimée à 5 530 000 € permet d'équilibrer les dépenses et les recettes de la section d'investissement. Ce montant sera utilisé dans les prochaines années et dédié aux travaux de rénovation de l'école Prévert. Il n'y aura donc, en 2024, aucune dépense.

D) TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024 sont présentées à hauteur de 9 456 186 € :

DEPENSES	Budget 2023	Budget 2024	Δ %
204 Subventions d'équipement versées	104 711 €	114 045 €	8,9%
21 Immobilisations corporelles	1 000 000 €	- €	-100,0%
Opérations d'équipement	6 138 924 €	8 530 011 €	38,9%
Total des opérations d'équipement	7 243 635 €	8 644 056 €	19,3%
16 Emprunts et dettes assimilées	686 000 €	673 307 €	-1,9%
Total des dépenses financières	7 929 635 €	9 317 363 €	17,5%
040 Opérations ordre transfert entre sections	124 488 €	138 822 €	11,5%
041 Opérations patrimoniales	4 000 000 €	- €	-100,0%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 124 488 €	138 822 €	-96,6%
Total des dépenses d'investissement	12 054 123 €	9 456 186 €	-21,6%

2 – LES RECETTES

Les recettes d'investissement proviennent notamment :

- Des dotations et fonds divers (fond de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) en augmentation de +111 052 €
- Des subventions d'investissement (2^e versement du transfert de l'école Barbou par Bordeaux Métropole, des subventions du département et de la fédération française de football pour le stade G. Halet, etc.)
- De cessions diverses, notamment la vente de la place Vialolle pour 1 500 000 €
- Et surtout d'un virement provenant de la section de fonctionnement pour 3 850 000 €.

RECETTES		Budget 2023	Budget 2024	Δ %
13	Subventions d'investissement	865 557 €	1 996 680 €	130,7%
21	Immobilisations corporelles	1 000 000 €	- €	-100,0%
Total des recettes d'équipement		1 865 557 €	1 996 680 €	7,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves	561 000 €	672 052 €	19,8%
024	Produits de cessions d'immobilisations	1 193 600 €	1 510 000 €	26,5%
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 620 157 €	4 178 732 €	15,4%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 130 000 €	3 850 000 €	23,0%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	496 661 €	516 639 €	4,0%
041	Opérations patrimoniales	4 000 000 €	- €	-100,0%
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 626 661 €	4 366 639 €	-42,7%
001	Résultat d'investissement reporté	807 305 €	910 815 €	12,8%
Total des recettes de fonctionnement		12 054 123 €	9 456 186 €	-21,6%

III- LES RATIOS FINANCIERS

L'article R2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune, prévues au 1^o du troisième alinéa de l'article L. 2313-1, comprennent également quelques ratios financiers. Pour le budget 2024 ces ratios sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 1 198,98 €/habitant
- Produit des impositions directes/ population : 819,33 €/habitant
- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 1 244,19 €/habitant
- Dépenses d'équipement brut / population : 977,96 €/habitant
- Encours de dette / population : 1 125,68 €/habitant
- DGF / population : 124,35 €/habitant

Les ratios suivants sont également intéressants à suivre :

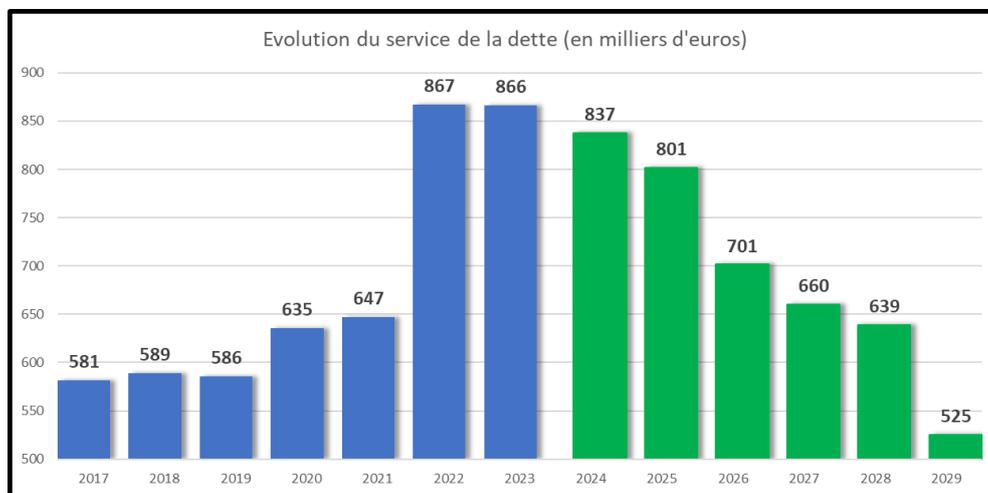
- Dépenses de personnel / DRF : 59,72%
- DRF + Capital des emprunts / RRF : 102,82 %

- Dépenses d'équipement brut / RRF : 78,60 %
- Encours de la dette / RRF : 90,48 %
- Epargne brute / RRF : 3,63 %

IV- L'ETAT DE LA DETTE

Même si la commune continue de se désendetter (aucun nouveau contrat n'a été conclu depuis 2019), le niveau d'endettement pour la commune reste toujours important par rapport aux communes de même taille, puisqu'il représente une charge de 1 125,68 € / habitant.

En 2024, la charge du service de la dette (remboursement des intérêts et du capital) commencera enfin à décroître et à peser un peu moins sur les finances de la commune :



Le poids de la dette restera tout de même important avec des intérêts d'emprunt à hauteur de 164 391 € et un remboursement du capital pour 607 307 €.

A la fin 2024, le capital des emprunts restant à rembourser s'élèvera à 8 767 683 € :

